Charte Numérique Responsable de l'UEMF

(Version révisée 2026)



Engagements:

- Sensibiliser, former et partager les bonnes pratiques du NR : Informer et éduquer la communauté universitaire sur l'importance du numérique responsable (ODD 4).
- Entrer dans une démarche de labellisation NR : S'inscrire dans des standards reconnus pour garantir une approche responsable du numérique.
- Déployer un plan de sécurisation des environnements numériques : Assurer la protection des données et des systèmes d'information contre les cybermenaces (ODD 16).
- Évaluer la robustesse des infrastructures : Effectuer des audits réguliers pour garantir la fiabilité des systèmes (ODD 9).
- Mesurer la durée de vie des équipements : Analyser et prolonger la vie des dispositifs pour réduire le gaspillage.
- Prioriser l'achat de matériel durable : Choisir des équipements conçus pour être durables et réparables (ODD 12).
- Intégrer des exigences environnementales dans les appels d'offre : Veiller à ce que les pratiques d'achat soient alignées avec les objectifs de durabilité.
- S'assurer auprès des fournisseurs du respect des règles de protection des données : Garantir que tous les partenaires respectent les normes de confidentialité (ODD 16).
- Mesurer la consommation et l'impact énergétique du SI : Analyser la performance énergétique des systèmes d'information pour réduire leur empreinte carbone (ODD 7).
- Éviter les consommations d'énergie non nécessaires : Mettre en œuvre des stratégies pour optimiser l'utilisation de l'énergie.
- Planifier l'archivage et le nettoyage des données : Mettre en place des pratiques de gestion des données pour éviter l'accumulation excessive (ODD 12).
- Développer des services numériques utiles et efficients : Créer des solutions qui répondent aux besoins réels des utilisateurs tout en minimisant leur impact environnemental.

- Réduire l'impact environnemental des services : Optimiser le poids des images, des vidéos, et des plugins pour diminuer la consommation de ressources (ODD 13).
- Rendre les services numériques accessibles au plus grand nombre : Garantir que les plateformes numériques soient utilisables par tous, y compris les personnes en situation de handicap et celles avec une connexion limitée (ODD 10).
- Veiller à la diversité des recrutements des équipes SI : Encourager une équipe variée en termes de formations, d'origines et de situations de handicap (ODD 5, 10).
- Encourager la mixité femme/homme dans le domaine du numérique à tous les postes : Promouvoir l'égalité des sexes dans tous les secteurs numériques.
- Favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle : Respecter le droit à la déconnexion et encourager des mesures de télétravail adaptées (ODD 8).
- Développer en open source : Permettre l'émulation et le partage des ressources et solutions numériques.
- Encourager les innovations territoriales : Tester et déployer des produits et services digitaux qui répondent à des enjeux sociaux et environnementaux.



